Image not found or type unknown

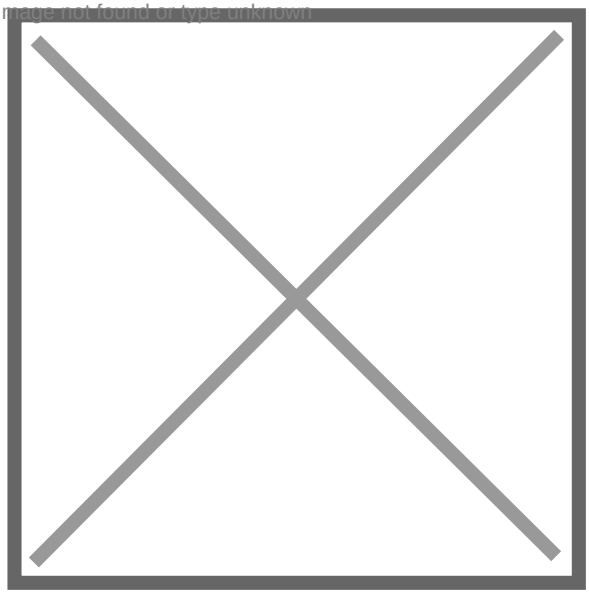

loyers impayés- suspension prêt locatif

Par **loscar41**, le **11/07/2019** à **22:57**

Je me doutais que la procédure risque de durer encore quelques temps. De ce fait, je vais être obligé de suspendre pour 6 mois mon prêt immo sur cette maison car financièrement cela va être compliqué pour moi. seule solution que j ai pu trouver en attendant avec ma banque.

Vous me dites que je serai attaqué pour le chauffage. A l'entrée des locataires l'année dernière, le chauffage électrique avait été remplacé par des radiateurs à inertie (plus économique que les radiateurs auparavant) au rez de chaussée et à l 'étage. De plus, à l étage, il y a une climatisation réversible.

Je ne vois pas à quel niveau je pourrais être attaqué sachant que ce sont les locataires qui ont pleine jouissance d utiliser leur chauffage comme bon leur semble. J avais demandé à ce qu ils surveillent leur consommation électrique et éventuellement faire remplacer le compteur EDF par le Linky. Ils n ont pas voulu remplacer le compteur électrique.

je n ai jamais eu de problème de chauffage depuis que la maison est construite depuis 11 ans maintenant. J avais les anciens locataires qui avaient eu une année une surconsommation électrique. Il s est avéré que lors d une de mes visites chez eux, le thermostat d ambiance indiquait 24 °C....

j ai une maison avec des radiateurs électriques et je surveille régulièrement ma consommation électrique surtout en période hivernale. Ma facture est normale.

Je suis de bonne foi il me semble dans cette affaire.

Vous connaissez des propriétaires qui changerait un mode de chauffage tout en ayant des

suspicions de son utilisation. Installer un poele à pellet pour 2600€ et 10 sacs de granules.

Je suis ecoeuré de la tournure des choses.

je vous remercie.

Par **nihilscio**, le **11/07/2019** à **23:50**

Vous auriez dû continuer sur la même discussion.
Je n'ai pas dit que l'installation de chauffage était défectueuse. Je n'en sais rien. Je dis seulement que vos locataires ont montré de la détermination et que lorsque vous les attaquerez en justice pour défaut de paiement du loyer, ils répondront sur l'insuffisance du chauffage. Ils vont s'ingénier à prouver l'indécence du logement pour insuffisance de chauffage et il faudra en passer par une expertise. Vous êtes loin d'en avoir fini avec eux, même s'il est probable qu'ils finissent par être déboutés.

Par **Lag0**, le **12/07/2019** à **06:54**

Bonjour,

Ce sujet semble faire suite à un autre, on n'y comprend rien !

Merci de continuer sur le sujet initial.

Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés